conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: BRITEMOR 746W Nom commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Pénétrant liquide, fluorescent.

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL

Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses

92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.

Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00 Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la

sécurité produit

Téléphone : +49(0)6971652832 Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique, Catégorie 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Dangereux pour l'environnement R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques,

peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau

ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vête-

ments de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Conti-

nuer à rincer.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspec-

tée:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

Pictogrammes de danger



Irritan

Phrase(s) R : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques,

peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S23 Ne pas respirer les

gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26 En cas de contact avec les yeux, laver

immédiatement et abondamment avec de

l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection appro-

prié, des gants et un appareil de protection

des yeux/du visage.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme

un déchet dangereux.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Con-

sulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

# 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1 Substances

non applicable

# 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

### **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Amide oléique éthoxy- lée		Xi; R38		>= 10 - < 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

Tris(2-ethylhexyl)- phosphate	78-42-2 201-116-6	Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether		Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
Alcool C9-C11 ethoxylé	68439-46-3	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
2-(heptadecenyl)-4,5- dihydro-1H-imidazole- 1-éthanol	27136-73-8 248-248-0	Xn; R22 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

oeau

: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

sous les paupières. yeux

Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

> Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Pas d'information disponible. Symptômes

Risques : Provoque des lésions oculaires graves.

effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas

la lutte contre l'incendie

d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

> Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des

yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

bien ventilé. Protéger du gel.

Protéger d'une exposition directe au soleil.

: 5 - 40 °C Température de stockage

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pénétrant liquide, fluorescent.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de pro-

tection respiratoire approprié. Type de Filtre recommandé:

A-P2

Protection des mains : Gants en néoprène

caoutchouc butyle

Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques con-

forme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

Aspect : liquide

Couleur : transparent

jaune

Odeur : légère

Point d'éclair : non applicable

Densité : 1,03 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement soluble

Viscosité, cinématique : 25 mm2/s

à 40 °C

Méthode: ASTM D 445

9.2 Autres informations

Explosibilité : donnée non disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : DL50: 12.800 mg/kg

Espèce: souris

DL50: 3.700 mg/kg

Espèce: rat

2-(heptadecenyl)-4,5-

dihydro-1H-imidazole-1-

éthanol

: DL50: 710 mg/kg

Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CL50: > 0,447 mg/L

Durée d'exposition: 3,5 Heure

Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : DL50: 18.400 mg/kg

Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

Effets aigus

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

# SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CL50: > 100 mg/L

> Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Brachydanio rerio

2-(heptadecenyl)-4,5-: CL50: 0,33 mg/L

dihydro-1H-imidazole-1-Durée d'exposition: 96 Heure éthanol Espèce: Brachydanio rerio

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CE0: > 0,08 mg/L

Durée d'exposition: 48 Heure

Espèce: Daphnie

2-(heptadecenyl)-4,5-

dihydro-1H-imidazole-1-

éthanol

: CE50: 48 mg/L

Toxicité pour les bactéries

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CE50: > 100 mg/L

Durée d'exposition: 3 Heure Espèce: Pseudomonas putida

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

> : Les agents tensioactifs contenus dans le produit correspondent aux réglementations de la Communauté Européenne concernant l'élimination des agents tensioactifs et aux lois

nationales y relatives.

Biodégradabilité

Oxirane, 2-methyl-, polymer

with oxirane, mono(2propylheptyl) ether

: > 60 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

rapidement biodégradable

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

> aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou

à la demande du producteur de détergents.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compar- : donnée non disponible

timents environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

#### 12.6 Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : 0 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : 794 mg/g

Halogènes organiques (AOX)

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

Information écologique sup-

plémentaire

: pollue l'eau

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si pos-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

sible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH),

Article 57).

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 2 pollue l'eau

VWVWS A4

Maladies Professionnelles

(R-463-3, France)

: non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives

de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les

catégories.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour la ou les substance(s) déterminante(s) dans le mélange aucun scénario d'exposition n'est disponible.

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRITEMOR 746W**

Version: 4.0 Date de révision 13.11.2012 Date d'impression 21.11.2012

#### **SECTION 16: Autres informations**

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets né-

fastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à

long terme.

# Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.